



Date limite de paiement du salaire

Par **Steph974**, le 25/10/2012 à 16:13

Bonjour.

Je voudrais avoir une réponse limpide en ce qui concerne la date de la paye, parce qu'a ma connaissance elle doit se faire entre le 1 et le 5 du mois. Et mon patron me dit qu'il peut me payé jusqu'au 10 du mois et qu' il est dans son droits. Est-ce la vérité?

Merci de votre réponse.

Par **Steph974**, le 25/10/2012 à 16:37

Parce que j'étais payé tout les 27 du mois et d'un coup il me dit a partir de maintenant sa sera le 10 du mois

Par **P.M.**, le 25/10/2012 à 16:55

Bonjour,

La règle c'est que le salaire doit être payé une fois par mois, à date fixe, le plus près possible de l'échéance de la paie...

Par ailleurs, je vous rappelle que vous avez le droit, sur votre demande, à un acompte, une fois qu'une quinzaine de travail est effectuée...

Par **Steph974**, le 25/10/2012 à 16:57

Merci.